



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale  
du 7 octobre 2021  
Déclaration liminaire

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Le « Beauvau de la sécurité » s'est terminé le 14 septembre dernier avec l'allocution du Président de la République à Roubaix. Nous rappelons que cette grande concertation nationale est à l'initiative de la FSMI-FO et de son secrétaire général Yves LEFEBVRE. Le **SNPC-FO** a participé à l'ensemble des tables rondes qui concernaient les personnels civils de la gendarmerie. Au-delà des tables rondes, en parallèle, le **SNPC-FO** a également participé aux négociations sur les mesures catégorielles au profit des personnels civils à inclure dans « le plan PATS ».

Depuis 2009, passage de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur, les personnels civils ont, enfin, le sentiment d'être considérés au sein de ce ministère. Le **SNPC-FO** est satisfait et salue les annonces faites au profit des personnels civils. Ce sont de réelles avancées. Elles sont le fruit d'années de revendications. En effet, notre organisation syndicale n'a eu de cesse de réclamer des repyramidages de postes, des points NBI, des emplois fonctionnels de CAIOM et d'APST et dernièrement le CIA collectif pour les personnels administratifs.

Notre périmètre va bénéficier sur trois années de mesures attractives et valorisantes pour ses agents. Une fois n'est pas coutume, le **SNPC-FO** tient à remercier Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour son action et son écoute. En effet, il est à ce jour le seul Ministre de l'Intérieur à s'être réellement intéressé aux personnels administratifs et techniques de la gendarmerie.

Le **SNPC-FO** demande la mise en place immédiate de groupes de travail sur l'ensemble des thématiques du « plan PATS » sur notre périmètre.

S'agissant de la NBI, nous demandons d'ores et déjà qu'un signal fort soit envoyé en direction des GGD sans oublier tous les agents occupant des postes à responsabilités ou détenant des technicités particulières.

Dans le cadre de la prochaine LOPSI, le **SNPC-FO** défendra l'attribution de l'ISSP pour les personnels civils de la gendarmerie.

Comme vous le savez, le **SNPC-FO** demande depuis de nombreux mois le rattachement de la gestion RH des personnels civils à sa direction d'emploi. Là aussi, nous avons été entendus par le Ministre de l'Intérieur !

Le **SNPC-FO** se satisfait d'avoir été écouté au plus haut niveau sur cette problématique sensible. Reste maintenant à définir les contours de cette gestion RH. Le **SNPC-FO** souligne l'importance du renforcement des « bureaux personnels civils zonaux » en quantité et en qualité. Nous tenons à rappeler que, lors de la création des SGAMI, ce sont 4 ou 5 ETP qui ont été transférés de la gendarmerie vers ces nouvelles structures. Le **SNPC-FO** demande leur retour sur le périmètre gendarmerie. Le **SNPC-FO** sera vigilant sur ce sujet car l'enjeu est de retrouver une gestion RH plus efficiente, plus humaine et de ne pas retomber dans les travers qu'ont pu connaître nombre de nos collègues notamment ceux gérés par le SGAMI Île-de-France. A cet effet, le **SNPC-FO** demande la création immédiate d'un comité de pilotage sur cette nouvelle gouvernance.

S'agissant de la réforme R13, nos collègues ont besoin que l'administration leur donne des perspectives afin qu'ils puissent se projeter sur l'avenir. Il est d'urgent d'agir. En effet, de nombreux agents ne connaissent toujours pas leur positionnement à l'été 2022.

Pourtant nous savons qu'il est possible, dès à présent, de rassurer bon nombre d'entre eux !

Alors pourquoi attendre sachant que cette situation est terriblement anxiogène ?

Le **SNPC-FO** demande que la DGGN donne des directives claires en ce sens.

Le **SNPC-FO** demande que soit clarifié le rôle des conseillers réserve. En effet, il apparaît que certains outrepassent leurs prérogatives notamment au sein des GGD. Certains vont jusqu'à remettre en question la circulaire 93000 sur le temps de travail en gendarmerie ou se positionnent en N+1. Il est urgent de rappeler certaines règles de gestion. Les agents affectés au sein des cellules réserve en GGD sont déjà sous pression, ce n'est pas la peine d'en rajouter inutilement.

Le **SNPC-FO** sera vigilant quant à l'application de la nouvelle circulaire sur le télétravail notamment sur les motivations des demandes assorties d'un avis défavorable. Le **SNPC-FO** réitère sa demande du renforcement du déploiement des postes UBIQUITY au profit des personnels civils.

Merci pour votre écoute.